

ANNEXE B - MODALITÉS DE PAIEMENT

Services professionnels et coûts connexes

Pour la prestation de tous les services professionnels, y compris les coûts connexes nécessaires pour effectuer les travaux demandés :

Heures de travail : entre 9 h et 15 h

Nettoyage quotidien requis

Période initiale du contrat – 2 ans

1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022 (12 mois)

(Préposé au nettoyage requis cinq jours par semaine, du lundi au vendredi, 6 heures par jour)

Coût mensuel total tout compris

\$ + TVH/TPS

Supplémentaire - Décapage et cirage des planchers 2 fois par année - prix au pied carré -

_____ \$

Année d'option 1

1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023 (12 mois)

(Préposé au nettoyage requis cinq jours par semaine, du lundi au vendredi, 6 heures par jour)

Coût mensuel total tout compris

\$ + TVH/TPS

Supplémentaire - Décapage et cirage des planchers 2 fois par année - prix au pied carré -

_____ \$

Année d'option 2

1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024 (12 mois)

(Préposé au nettoyage requis cinq jours par semaine, du lundi au vendredi, 6 heures par jour)

Coût mensuel total tout compris

\$ + TVH/TPS

Supplémentaire - Décapage et cirage des planchers 2 fois par année - prix au pied carré -

_____ \$

Année d'option 3

1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025 (12 mois)

(Préposé au nettoyage requis cinq jours par semaine, du lundi au vendredi, 6 heures par jour)

Coût mensuel total tout compris

\$ + TVH/TPS

Supplémentaire - Décapage et cirage des planchers 2 fois par année - prix au pied carré -

_____ \$

Des procédures supplémentaires seront suivies durant la crise de la COVID-19

Annexe A1 – Nettoyage et désinfection des surfaces deux fois par jour conformément à l'Annexe A1

** Toutes les tâches de nettoyage et de désinfection du COVID seront effectuées pendant les heures normales de travail et sont destinées uniquement à mettre davantage l'accent sur les zones de contact élevées **

Coûts mensuels supplémentaires qui seraient pour le remboursement de fournitures supplémentaires et / ou de main-d'œuvre supplémentaire si nécessaire en plus du calendrier régulier.

\$ + TVH/TPS

Veillez prendre note que le taux journalier est calculé sur la base d'une journée de six heures, du lundi au vendredi. Le paiement sera fondé sur les renseignements figurant sur la feuille de contrôle des entrées et des sorties. Si l'entrepreneur ne travaille pas une journée complète, le taux quotidien sera calculé au prorata.